



## *Commune de Misery-Courtion*

# CONVOCATION

## à l'assemblée communale

### du lundi 18 décembre 2023 à 20h00

Les citoyennes et citoyens actifs de la Commune de Misery-Courtion sont convoqués en assemblée communale le lundi 18 décembre 2023, à 20h<sup>00</sup>, à la halle de gymnastique du centre communal de Misery.

Tractanda :

#### **1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 22 mai 2023**

*Le procès-verbal ne sera pas lu, mais peut être consulté au bureau communal durant les heures d'ouverture, dans les dix jours qui précèdent l'assemblée ou sur notre site internet [www.misery-courtion.ch](http://www.misery-courtion.ch)*

#### **2. Règlement communal sur les structures d'accueil extrafamilial de jour**

#### **3. Budget 2024**

##### **3.1 Compte de résultat**

##### **3.2 Budget des investissements**

**a) Crédit d'étude pour le réaménagement de l'ancien terrain de football à Misery**

**b) Crédit d'étude pour l'assainissement énergétique du Centre communal (réalisation d'un toit solaire)**

**c) Remplacement de la canalisation d'eaux claires Ancien-Poste ; crédit y relatif**

**d) Participation communale aux investissements du RSL**

##### **3.3 Rapport de la Commission financière**

#### **4. Divers et communications**

Tous les documents relatifs aux objets traités durant l'assemblée peuvent être consultés au bureau communal, pendant les heures d'ouverture, dans les 10 jours précédant l'assemblée ou sur le site internet communal, sous [www.misery-courtion.ch](http://www.misery-courtion.ch).

Le Conseil communal